



Rapport : : FIN 2026-12
Date : 10 mars 2026
Soumis par : Antonio Giustiniani
Objet : Drains municipaux

Nature / Objectif

Le but de ce rapport est de recommander l'adoption de règlements permettant de récupérer les coûts d'entretien de la part des bénéficiaires des cours d'eau.

Directive/Politique antécédente

N/A

Recommandation du service

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 2026-33 au 2026-41 inclusivement, étant des règlements pour récupérer les coûts pour la maintenance de plusieurs drains municipaux soient adoptés.

BE IT RESOLVED THAT By-laws No. 2026-33 to 2026-41 inclusively, being by-laws to recuperate the costs for the maintenance of several municipal drains, be adopted.

Historique

À chaque année il est nécessaire d'effectuer des travaux d'entretien pour maintenir la bonne efficacité des drains municipaux. Le coût de ces travaux est par la suite distribué selon le calcul effectué par le consultant selon le bénéfice de chaque propriété.

Discussion

La Municipalité est responsable de l'entretien de plusieurs cours d'eau municipaux. À intervalles réguliers, le Conseil Municipal adopte des règlements permettant de récupérer les couts d'entretien de la part des bénéficiaires des cours d'eau.

Aujourd'hui, nous présentons 9 règlements pour les cours d'eau municipaux: Clarence Creek Outlet, Raymond Vinette, Louis Lafleur, A. Vinette, Pharmacie Clarence Creek, Paul Séguin, Potvin, Rozon-Séguin East Branch et Phillion.

Les bassins des cours d'eau et les propriétés ayant un bénéfice direct ont été désignés initialement par les firmes d'ingénierie chargées de la construction des projets. Les annexes aux règlements servent de base à la distribution des coûts en question. Enfin, les dépenses encourues ont été faites en 2025 pour les drains municipaux.

La colonne "évaluation nette" indique le montant payable pour chaque propriété, après avoir appliqué la subvention de 33% (terrain agricole seulement).

Consultation

N/A

Recommandation ou commentaires du comité

N/A

Impact financier (monétaire/matériaux/etc.)

Le Service des finances recommande que les coûts inférieurs à 5,00\$ soient absorbés par la Municipalité. Voici un rapport indiquant par cours d'eau, l'évaluation nette pour chaque propriété ainsi que le montant que la Cité aurait à absorber pour les évaluations de moins de 5,00\$ et pour ses propriétés.

#By-law	Nom du cours d'eau	Évaluation Nette	\$5.00 et moins	Propriétés De la Cité	Total
2026-33	Paul Séguin	\$130.33	\$0.00	\$5.16	\$125.17
2026-34	A. Vinette	\$769.00	\$41.13	\$37.47	\$690.40
2026-35	Louis Lafleur	\$770.00	\$17.61	\$2.30	\$750.09
2026-36	Rozon-Séguin East Branch	\$2,345.86	\$0.00	\$117.54	\$2,228.32
2026-37	Pharmacie Clarence Creek	\$356.16	\$63.56	\$13.68	\$278.92
2026-38	Raymond Vinette + Branch A & B	\$31,972.49	\$5.33	\$3,412.63	\$28,554.53
2026-39	Potvin	\$270.00	\$80.86	\$23.63	\$165.51
2026-40	Phillion + Branch #1	\$1,651.43	\$3.81	\$0.00	\$1,647.62
2026-41	Clarence Creek Outlet Drain + Cléroux & Séguin Branches	\$51,194.75	\$69.92	\$3,931.67	\$47,193.16

Implications légales

N/A

Gestion du risque (risk management)

N/A

Implications stratégiques

N/A

Documents d'appui

Règlements #2026-33 à 2026-41 + Annexes